

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 26 avril 2023

Délibération n° 2023 – 26/04/2023 – 9

Dénomination de la Maison des Sports

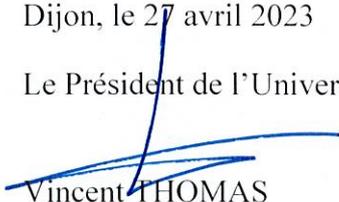
- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 31 Quorum : 16 Membres présents : 14 Membres représentés : 6 Total : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 20 Pour : 20 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve l'attribution du nom de Monsieur Hervé LIEMANS à la Maison des Sports de l'Université de Bourgogne.**

Dijon, le 27 avril 2023

Le Président de l'Université de Bourgogne



Vincent THOMAS

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement